



HAL
open science

Au rythme des spécialisations : travail et exploitations agricoles dans le Vaucluse (1945-1958)

Niccolò Mignemi

► **To cite this version:**

Niccolò Mignemi. Au rythme des spécialisations : travail et exploitations agricoles dans le Vaucluse (1945-1958). *Le Mouvement social*, 2021, Revisiter l'histoire des sociétés rurales, 277, pp.51-65. 10.3917/lms1.277.0051 . hal-03500210v1

HAL Id: hal-03500210

<https://hal.science/hal-03500210v1>

Submitted on 30 Dec 2021 (v1), last revised 7 Jan 2023 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Au rythme des spécialisations : travail et exploitations agricoles dans le Vaucluse (1945-1958)

par Niccolò Mignemi*

Dans le renouveau récent des études sur les modernisations agricoles au XX^e siècle, le travail semble occuper une place secondaire alors que, sur des époques plus anciennes, l'histoire des techniques en a fait un point crucial pour appréhender les gains de productivité et la transformation des systèmes agraires¹. Souvent placé en arrière-plan par rapport aux innovations biochimiques et à l'encadrement institutionnel du secteur, c'est par le biais de la mécanisation que la thématique a commencé à émerger pour la période contemporaine, avec une attention particulière portée à l'impact du changement technologique sur les rythmes d'activités et sur le fonctionnement des exploitations². La diffusion des machines et la transformation des équipements ne sont cependant qu'un aspect parmi d'autres de la réorganisation du travail dans les campagnes qui s'accélère à partir de la fin des années 1940, en parallèle avec le développement des marchés et des industries agroalimentaires³.

Cette dimension mérite, en effet, une attention particulière à plusieurs titres. Premièrement, la relation d'interdépendance avec les processus naturels fait du travail agricole un révélateur d'évolutions plus générales dans les formes d'appropriation des ressources et de gestion des écosystèmes⁴. Deuxièmement, le travail constitue un prisme grâce auquel on peut explorer l'articulation des parcours individuels avec les destins collectifs, la division sexuée des tâches et les transmissions intergénérationnelles en milieu rural⁵. Troisièmement, l'entrée par le travail contribue à sortir les figures ouvrières du rôle de « *forgotten men* des études rurales »⁶ alors que

* CNRS, LIED, Université de Paris.

¹ C. PONI, *Fossi e cavedagne benedicon le campagne. Studi di storia rurale*, Bologne, Il Mulino, 1982 et G.W. GRANTHAM, « La faucille et la faux. Un exemple de dépendance temporelle », *Études rurales*, n° 151-152, 1999, p. 103-131.

² D. FITZGERALD, *Every Farm A Factory. The Industrial Ideal in American Agriculture*, New Haven-Londres, Yale University Press, 2003 et F. JARRIGE, « Batteuses à manège ou batteuses à vapeur ? », *Artefact*, n° 11, 2019, p. 39-65.

³ S. VABRE, « Les “industries agricoles” », in J.-M. OLIVIER (dir.), *Le travail en Europe occidentale des années 1830 aux années 1930*, Paris, Armand Colin, 2020, p. 197-203.

⁴ E. LANDSTEINER et E. LANGTHALER (dir.), *Agrosystems and Labour Relations in European Rural Societies (Middle Ages-Twentieth century)*, Turnhout, Brepols, 2009.

⁵ F. BOUDJAABA (dir.), *Le travail et la famille en milieu rural, XVI^e-XXI^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

⁶ Ce constat est formulé dans l'introduction de l'ouvrage collectif R. HUBSCHER et J.-C. FARCY (dir.), *La moisson des autres. Les salariés agricoles aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Éditions Créaphis, 1996. Parmi les rares exceptions, méritent d'être citées : F. BOURQUELOT, *Les salariés agricoles en France. Évolution de leurs*

l'encastrement persistant des sphères de la famille et de l'entreprise a longtemps polarisé le regard sur les exploitations, à la recherche d'un mode d'organisation propre à l'agriculture⁷.

Les spécialisations fruitières et maraîchères offrent un terrain particulièrement propice pour l'étude de ces questions dans la mesure où elles reposent sur un système d'emploi fluide qui fait appel, de manière ponctuelle mais régulière, à une grande pluralité de figures et de compétences. Moins encadrés par les politiques publiques et par la profession que d'autres branches agricoles, les fruits et les légumes autorisent un déplacement du regard qui met en évidence « l'implicite de la modernité productive, ainsi que ses points d'achoppement »⁸. À travers ces cultures, le présent article se focalisera sur les diverses formes de mobilisation de la main-d'œuvre observables, au milieu du XX^e siècle, dans les campagnes de la France méditerranéenne. Il nous conduira à repenser la place des mondes du travail au sein des processus d'intensification agricole, en analysant comment les exploitations combinent les trois cercles d'emploi – distincts mais poreux – identifiés par le modèle de l'économiste Jean-Pierre Berlan : le familial et permanent, le saisonnier et intermittent, le précaire et mouvant⁹.

Décrit dans les années 1930 comme une « *usine maraîchère* bouillonnante d'activité et d'inquiétude »¹⁰, le Vaucluse est un cas unique pour suivre l'évolution de ces trois sphères. Le recours intensif au travail est ici un axe central des dynamiques de développement depuis la fin du XIX^e siècle, quand il permet de reconstruire la vocation commerciale des cultures locales, après le déclin des principales spécialisations précédentes : le vignoble ravagé par le phylloxera, l'élevage du vers à soie touché par plusieurs maladies, la garance abandonnée comme plante tinctoriale suite à la découverte de son substitut de synthèse¹¹. Dans notre article, la situation de l'agriculture du département sera explorée à partir de 1945, quand l'orientation fruitière et maraîchère rebondit après les crises de l'entre-deux-guerres, sous l'effet combiné des politiques de modernisation du secteur et d'une hausse de la consommation portée par la croissance des

conditions de vie et de travail, Thèse de 3^e cycle, École pratique des hautes études. VI Section - Sciences économiques et sociales, 1973 ; P. PHARO, « Situations sociales et "mise en place". Le cas des salariés agricoles », *Revue française de sociologie*, n° 23-4, 1982, p. 639-665 ; A. MORICE et B. MICHALON (dir.), *Travailleurs saisonniers dans l'agriculture européenne*, dossier thématique in *Études rurales*, n° 182, 2008 ; L. MAZENC, « Résister dans une exploitation. Les effets du "management" sur le travail dans une firme agricole française », *Études rurales*, n° 205, 2020, p. 206-227.

⁷ A. BARTHEZ, *Famille, travail et agriculture*, Paris, Economica, 1982 et M. SALMONA, *Les paysans français, le travail, les métiers, la transmission des savoirs*, Paris, L'Harmattan.

⁸ A. BERNARD DE RAYMOND, *En toute saison. Le marché des fruits et légumes en France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Tours, Presses universitaires François-Rabelais de Tours, 2013, p. 17.

⁹ J.-P. BERLAN, « Agriculture et migrations », *Revue européenne de migrations internationales*, n° 3, 1986, p. 9-32.

¹⁰ P. GEORGE, *La région du Bas Rhône. Étude de géographie régionale*, Paris, Librairie J.-B. Baillière et fils, 1935, p. 657.

¹¹ C. MESLIAND, *Paysans du Vaucluse (1860-1939)*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1989.

Trente Glorieuses. Nous suivrons l'articulation du travail familial, qualifié et temporaire, jusqu'à la borne symbolique de 1958, quand la conférence de Stresa lance la Politique agricole commune. Les nouveaux impératifs au niveau des circuits commerciaux et de la distribution alimentaire marquent alors un véritable tournant, qui met définitivement en crise la rente de situation vauclusienne, protégée jusqu'alors par l'avantage climatique et la position privilégiée que la ligne ferroviaire Orange-Carpentras-Cavaillon assurait aux produits du département sur le marché français¹².

Le travail comme ressource première de l'intensification agricole

Le recensement de 1946 fournit une photographie d'ensemble de la situation dans les campagnes du Vaucluse à la sortie de la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit d'une première tentative d'inventaire général des exploitations agricoles et forestières françaises d'au moins un hectare, voire plus petites en cas d'établissements spécialisés¹³. Lancée dans le cadre du recensement général de la population de la même année, l'initiative a le mérite inédit de faire appel directement aux agriculteurs pour enquêter sur les modes de faire-valoir, les surfaces exploitées, les orientations productives et, surtout, pour réaliser « une description détaillée des travailleurs agricoles habituels »¹⁴.

La section « personnel occupé dans l'exploitation » fournit ainsi des renseignements sur le sexe et sur les caractéristiques de la main-d'œuvre employée, avec une distinction entre les membres de la famille et les salariés extérieurs au foyer¹⁵. Des nombreuses corrections sont par ailleurs visibles sur les fiches originelles du dénombrement – conservées aux Archives départementales – et témoignent des vérifications systématiques opérées par les agents à partir des informations contenues dans les listes nominatives du recensement de population. Même là où les exploitants interrogés marquaient *néant* ou *variable* pour le conjoint et les autres membres de la famille, la consigne était en effet de compter comme actif agricole toute personne du ménage co-résidente, âgée de 14 à 60 ans et faute d'occupation alternative explicitement indiquée¹⁶.

¹² C. DURBIANO, *Le Comtat et ses marges. Crises et mutations d'une région agricole méditerranéenne*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1997.

¹³ Sur la définition de l'exploitation en tant qu'unité économique indépendante de la forme juridique de possession des terres et sur les critères définis en cas de spécialisation (élevage, maraîchage, fruiticulture, horticulture et floriculture), voir *Résultats statistiques du recensement général de la population effectuée le 10 mars 1946. Volume VII. Exploitations agricoles*, INSEE, Paris, Imprimerie nationale, Presse universitaires de France, 1950, p. IX-XI.

¹⁴ M. ALFROY, *La Statistique agricole française*, Collections de statistique agricole, Étude n° 140, Paris, Ministère de l'Agriculture, Imprimerie nationale, deuxième volume, tome 1, 1976, p. 185.

¹⁵ Chiffrer la main-d'œuvre présente et mobilisable est une préoccupation majeure du recensement de 1946, voir A. DESROSIÈRES, « Éléments pour l'histoire des nomenclatures socio-professionnelles », in *Pour une histoire de la statistique. Tome I : Contributions*, Paris, INSEE, 1977, p. 155-231.

¹⁶ *Résultats statistiques... Volume VII, op. cit.*, p. XIV.

Un tel choix ne doit pas étonner car il reflète le processus de construction de l'exploitation en tant que nouvelle unité pertinente de la statistique et de l'identité professionnelle en agriculture¹⁷. De ce point de vue, le constat de la famille comme cadre principal de mobilisation de la main-d'œuvre dans les campagnes de Vaucluse peut paraître un résultat implicite. Il renvoie, en même temps, une image seulement partielle des conditions qui, tout au long de la première moitié du XX^e siècle, ont permis aux agriculteurs de traverser les périodes de crise. Dans un contexte largement dominé par la petite propriété et par le morcellement foncier sur des sols de qualité inégale, les alternances pluriactives peuvent en effet fournir l'indispensable revenu d'appoint via un tissu d'industries alimentaires installés localement, qui négocient leurs besoins de main-d'œuvre en accord avec les rythmes du calendrier agricole¹⁸. La sucrerie d'Orange, la fabrique de pâtes alimentaires de Bédarrides, la biscuiterie de L'Isle-sur-Sorgue, les confiseries d'Apt, les usines de boîtes métalliques et les conserveries de la région de Carpentras constituent des sources d'emploi saisonnier, notamment féminin, dont il nous est pourtant difficile de mesurer ici le poids sur les équilibres de l'après-guerre.

Mais la famille est le pivot de ce modèle agricole intensif surtout dans la mesure où elle ne ménage pas les efforts afin de pousser la fertilité des terres, d'enchaîner les assolements, de forcer les maturités précoces et de prolonger les tardives. Pour se rendre compte des effets en termes de besoins croissants pour l'entretien, l'amendement et l'arrosage, il suffit de confronter les rotations observables au milieu du XX^e siècle avec les « combinaisons sans cesse renouvelées » de cultures qu'Édouard Zacharewicz, professeur départemental d'agriculture, décrit un demi-siècle auparavant. Initialement, les modèles d'assolement décennal n'ont qu'un nombre limité d'années dédiées à des cultures tels le melon, l'artichaut, le chou ou la tomate, alternées avec des productions moins consommatrices de main-d'œuvre (ail, oignons ou haricots) ainsi qu'avec la luzerne et les céréales¹⁹. Mais ces derniers disparaissent rapidement et les repos se raréfient déjà dans les cycles de cinq ans, que le géographe Pierre George observe dans sa thèse de 1935 sur le Bas Rhône. Aux années 1950, la rotation fraise-melon-tomate resserre encore plus les rythmes dans les terres irriguées de la zone de Carpentras, avec l'objectif de profiter au maximum des avantages offerts par le climat local comme l'atteste

¹⁷ J. RÉMY, « Identités professionnelles et recensements agricoles, une construction conjointe ? », *Annales du Midi*, n° 284, 2013, p. 557-570.

¹⁸ Y. RINAUDO, « Un travail en plus : les paysans d'un métier à l'autre (vers 1830-vers 1950) », *Annales ESC*, n° 2, 1987, p. 283-302.

¹⁹ É. ZACHAREWICZ, *Le Vaucluse agricole. Ses principales cultures : Agriculture, Horticulture, Arboriculture, Viticulture et Sériciculture*, Avignon, Imprimerie administrative Paul Bernaud & C^{ie}, 1898, p. 31-39.

l'enquête que la Direction des Services agricoles (DSA) mène dans le cadre de sa mission pour encourager et orienter le progrès du secteur à l'échelle du département²⁰.

D'ailleurs, si Pierre George pointait le risque d'une « course à la ruine »²¹ pour l'agriculture vauclusienne au milieu des années 1930, les spécialisations fruitières et maraîchères du département sont finalement au rendez-vous à la sortie de la Seconde Guerre mondiale. Elles affrontent alors une phase de reconstruction caractérisée par des fluctuations importantes dans les prix agricoles, par une augmentation des charges sociales pour le personnel salarié mais, surtout, par la détérioration des termes de l'échanges avec le secteur industriel. À cette époque, les autorités locales s'inquiètent de leurs difficultés de trésoreries avec une augmentation conséquente du nombre et du volume des emprunts au Crédit agricole, ainsi qu'une croissance des demandes d'acompte sur le paiement des denrées destinées aux usines de transformation. La réduction des marges de profit et la hausse des frais d'exploitation rendent en effet les investissements en matériel, produits chimiques et carburant plus onéreux pour les producteurs vauclusiens.

La capacité à mobiliser du travail se confirme comme le véritable pivot de l'effort local de redémarrage qui, à partir de 1945, prends deux formes différentes. D'une part, les agriculteurs du département se recentrent sur le cadre familial avec « la remise au travail des membres féminins de la famille de l'exploitant, ainsi que des membres de la famille des ouvriers agricoles permanents logés sur l'exploitation »²². D'autre part, une réorientation culturelle s'opère vers des productions – tels les oléagineux ou la betterave – qui ont des moindres besoins en termes de main-d'œuvre et qui offrent des garanties en raison de la régulation publique sur les prix et sur l'écoulement des récoltes. L'administration regarde avec inquiétude le risque que cette dynamique puisse se consolider, sous la pression de l'exode rural. Aux yeux de la DSA, surveiller la quantité de travail disponible est alors le principal moyen pour contrer le recul des cultures intensives du territoire. Il s'agit notamment d'éviter l'expansion des cultures fruitières et herbagères au détriment des productions potagères et maraîchères dans les exploitations mixtes de la région irriguée. Mais il s'agit aussi de contrer le repli des producteurs de la montagne sur des cultures comme la lavande, dans le seul but de réduire les frais de gestion et d'accumuler des réserves qui pourront être écoulées en fonction des cours sur les marchés²³.

²⁰ Voir le schéma sur les types d'assolements dans *Les principales cultures maraichères et légumières de Vaucluse*, Direction des Services agricoles et Chambre d'agriculture de Vaucluse, Nîmes, Azémard, 1953.

²¹ P. GEORGE, *La région du Bas Rhône...*, op. cit., p. 657-658.

²² Archives départementales de Vaucluse (AD 84 par la suite), 1631 W 56, *Sous-Commission de la Main-d'œuvre Agricole 1949-1954*, Séance du 29 septembre 1949.

²³ AD 84, 1013 W 34, Rapport « Le problème de la main-d'œuvre » de la Direction des Services agricoles de Vaucluse, 4 juin 1945, p. 7-10.

Cependant, cette situation ne peut être que temporaire car les deux impératifs de l'amélioration de la productivité et de la modernisation des structures du secteur poussent dans la sens d'une régionalisation des programmes agricoles, censée mettre à profit les avantages locaux en termes de dotations des exploitations et de caractéristiques pédoclimatiques. Animé par cette préoccupation, déjà le plan Monnet destine l'agriculture vauclusienne à se spécialiser dans les fruits et les légumes. Le travail – familial ou salarié – est alors identifié en tant que ressources indispensable pour la réussite des politiques du secteur au point que, dès le recensement de 1946, la quantité de main-d'œuvre nécessaire à la mise en valeur s'impose comme un critère de classification des exploitations plus généralisable que celui de la taille, jugé trop dépendant des conditions du milieu. Ainsi, dans le Vaucluse, 1803 *très petites* exploitations occupent jusqu'à 2,5 personnes en moyenne, 4615 *petites* de 2,5 à 3, 8580 *moyennes* de 3 à 4 et 1986 *grandes* plus de 4 individus, bien que cette dernière classe se situe au-delà de 100 hectares dans les montagnes calcaires mais dépasse à peine 10 hectares dans les plaines irriguées situées entre l'ancienne capitale comtadine et le jardin cavaillonnais.

Si la quantité de main-d'œuvre par unité de surface est destinée à devenir un indicateur de la viabilité des unités productives²⁴, le recensement de 1946 s'en saisit déjà comme d'un instrument à la fois à la fois d'homogénéisation et de différenciation des territoires en vue des programmes d'intensification. D'une part, le travail sert ainsi d'unité de mesure des ressources mobilisables localement et, faisant abstraction de son ancrage dans des pratiques et des savoir-faire, facilite la comparaison entre exploitations situées dans des contextes différents. D'autre part, les formes spécifiques d'organisation de la main-d'œuvre – suivant la diversité des conditions naturelles, culturelles et sociales – permettent d'expliquer le caractère non-généralisable d'actions grâce auxquelles le « plan de transformation de l'économie agricole locale doit s'insérer dans le plan d'amélioration de l'économie agricole globale »²⁵.

Une main-d'œuvre à tout faire ?

Le travail est une variable cruciale d'ajustement dans la production des fruits et des légumes, qui sont des cultures non seulement intensives mais aussi particulièrement dépendantes des aléas météorologiques et marchands. Les formes de sa mobilisation s'adaptent en permanence face à ces fluctuations. Mais elles témoignent aussi d'évolutions plus lentes et profondes qui

²⁴ M. ATRUX, « Mesurer l'exploitation agricole. Des chambres d'agriculture "expertes", 1960-1962 », *Siècles*, n° 30, 2009.

²⁵ L. MALASSIS, « Le minimum d'observations à recueillir pour l'étude d'une région », *Économie rurale*, n° 19, 1954, p. 10 (le passage est en italique dans le texte original).

encouragent, d'une part à considérer les options accessibles aux exploitants devant les transformations en cours, d'autre part à interroger l'importance stratégique de certaines tâches du point de vue l'organisation de la production dans son ensemble. Ces deux pistes nous guideront dans l'analyse de la reconfiguration du cadre juridique et du marché du travail observables à partir des campagnes de Vaucluse, après la Seconde Guerre mondiale.

Dans la phase qui suit le conflit, les agriculteurs du département profitent d'une situation relativement favorable pour pallier leurs besoins de main-d'œuvre sans craindre une explosion des salaires. Ils peuvent, en effet, avoir recours aux prisonniers de guerre allemands, aux urbains envoyés en renfort pour assurer le ravitaillement, aux travailleurs indochinois du camp de Sorgues – encore en attente de rapatriement à la fin des années 1940²⁶ – auxquels s'ajoutent les flux consolidés d'immigration en provenance d'une frontière franco-italienne perméable. Ces réservoirs sont jugés indispensables pour le relèvement économique et, à partir de 1947, les administrations locales surveillent avec appréhension les rapatriements des prisonniers puis le départ progressif de ceux qui, dans un premier temps, avaient choisi de rester sous le statut de travailleurs libres. Deux ans plus tard, cette main-d'œuvre a quasi disparu dans le Vaucluse, à l'exception des rares qui se sont installés sur place²⁷.

Le changement est loin d'être négligeable même si ce repli concerne, avant tout, la « main-d'œuvre banale ». Lors de son intervention devant la sous-commission agricole de la Direction départementale du travail et de la main-d'œuvre, le chef du Service de la main-d'œuvre agricole explique que le déficit constaté est, au final, de 1500 ouvriers permanents mais qu'une réduction concomitante des besoins en travail est aussi observable car, au 1^{er} avril 1949, seulement 80 offres d'emploi lui sont parvenues de la part des exploitants²⁸. Un sursaut est attendu avec la reprise des travaux au printemps puisque les agriculteurs tendent souvent à manifester leurs besoins in extremis, en fonction des évolutions de la saison. Mais le décalage entre cette demande et les disponibilités mobilisables auparavant est d'une ampleur telle que des transformations d'ordre plus général méritent d'être prises en considération.

Nous avons déjà mentionné la tendance des exploitations de Vaucluse à se recentrer sur la famille et sur des cultures moins intensives mais des facteurs exogènes – comme la fin des travaux d'après-guerre pour la remise en état des exploitations – contribuent aussi à expliquer le déclin dans la demande de travail non-qualifié. Sans compter que le recrutement de cette

²⁶ L.-K. LUGUERN, *Les « Travailleurs Indochinois ». Étude socio-historique d'une immigration coloniale (1939-1954)*, Thèse de doctorat, EHESS, 2014.

²⁷ AD 84, 1013 W 35, *Commission départementale de la main-d'œuvre 1947-1966*, Réunions du 16 septembre 1947 et 15 novembre 1950.

²⁸ AD 84, 1631 W 56, *Sous-Commission...*, *cit.*, Séance du 5 avril 1949.

main-d'œuvre est devenu plus coûteux en raison de l'augmentation des charges sociales et du déclin de l'offre locale, attirée par les nouvelles opportunités d'emploi dans certains services publics (SNCF, PTT, gendarmerie, Poudrerie nationale de Sorgues) et dans les grands chantiers de la reconstruction qui se prolongent ici avec les travaux d'aménagement du Rhône, la construction du barrage de Donzère-Mondragon (1948-1952) et, plus tard, les ouvrages pour l'implantation du centre atomique de Marcoule (1954-1955). De ce point de vue, il est intéressant de constater que, si l'agriculture vauclusienne déplore un manque chronique de bras, elle réaffirme néanmoins sans cesse son besoin d'une « main-d'œuvre qualifiée, mieux spécialisée ».

La mécanisation non seulement ne résout pas le problème mais elle semble destinée à renforcer cette tendance. Elle est largement encouragée par les autorités dès la fin des années 1940, en accord avec les plans de modernisation et d'équipement de l'agriculture, mais les attentes quant à son impact sont assez limitées, étant donné les caractéristiques et la structure des exploitations du département. Les études sur l'incidence locale de la mécanisation confirment en effet que, si les économies de main-d'œuvre peuvent être estimées à hauteur de 15% dans la polyculture (céréales et plantes sarclées), elles se limitent à 10% pour la viticulture et pour les légumes secs car l'utilisation des tracteurs, des pulvérisateurs et des sulfateuses ne permet pas de remplacer certaines opérations indispensables pour préserver les qualités du produit sur les marchés. Enfin, la réduction ne peut être supérieure à 5% dans le maraîchage, les cultures légumières de plein champs, l'arboriculture et les pépinières à cause des soins attentifs et constants que seule une main-d'œuvre qualifiée est en mesure d'assurer. Au final, la réduction estimée suite à une « mécanisation rationnelle et poussée » de l'agriculture de Vaucluse est de 950 hommes et 165 femmes sur un total d'environ 10 000 salariés permanents, auxquels s'ajoutent 95 hommes et 80 femmes parmi les semi-permanents et les saisonniers où 2% seulement des emplois sont amenés à disparaître, compte tenu de l'effet rebond déterminé par l'expansion ultérieure des cultures spécialisées dans les exploitations mieux équipées²⁹.

Si l'introduction des machines ne porte pas la même promesse de croissance que dans d'autres cultures, le clivage entre main-d'œuvre banale et qualifiée assume ici une importance de plus en plus cruciale. Il permet de repenser le statut du travail agricole au-delà du modèle de l'exploitation familiale qui est en train de polariser l'attention dans le secteur. Des pistes intéressantes sur le cas de Vaucluse sont offertes ici par les discussions au sein de la Commission paritaire départementale, qui est créée en 1945 et réunit régulièrement les

²⁹ AD 84, 1120 W 518, *Plan de modernisation de la production agricole (Plan Monnet) 1947*, Rapport « Incidence de la mécanisation sur les besoins en main-d'œuvre », s.d.

représentants des exploitants et des ouvriers pour fixer – via des arrêtés préfectoraux – les conditions locales de l’emploi agricole, faute d’une législation sur les conventions collectives inexistante dans le secteur jusqu’en 1950³⁰. Le salaire minimum figure parmi les premières questions discutées et conduit la Commission à élaborer une classification des différentes typologies d’emploi salarié masculin, dans le but d’adapter les nomenclatures nationales aux caractères spécifiques du département.

Quatre catégories salariales sont ainsi identifiées en 1945³¹. Au plus bas de l’échelle, un an d’exercice dans le métier distingue les figures sans aucune qualification ni stabilité dans l’emploi de l’échelon suivant, celui de l’*ouvrier agricole* qui devient par la suite l’*ouvrier agricole type* « capable d’effectuer tous travaux courants de culture »³². Si ces deux groupes comprennent respectivement 30% et 60% de la main-d’œuvre existante³³, la maîtrise de connaissances ou de techniques spécifiques devient centrale dans la définition des deux catégories supérieures. L’*ouvrier spécialiste* est alors charretier ou conducteur de tracteurs mais aussi pépiniériste, greffeur ou tailleur en arboriculture fruitière titulaire du diplôme délivré par la DSA, dans le cadre des formations itinérantes et saisonnières censées diffuser les techniques modernes d’établissement et d’entretien des plantations³⁴. Tout en haut de la hiérarchie, en revanche, le titre d’*ouvrier hautement qualifié* est réservé aux cavistes, aux bergers et aux vachers diplômés.

Au cours des années suivantes, la Commission paritaire départementale discute régulièrement des révisions possibles et envisage d’introduire une « catégorie intercalaire » entre le deuxième et le troisième échelon. Les représentants des employeurs suggèrent cette option sous prétexte de la difficulté à évaluer les capacités effectives d’un ouvrier au moment de son embauche³⁵. Ils entendent ainsi bloquer un reclassement qu’ils considèrent comme une augmentation indiscriminée des salaires. L’hypothèse d’adapter en agriculture la distinction entre qualification et spécialisation, qui s’impose à l’époque dans d’autres secteurs de l’économie

³⁰ Les Commissions paritaires de travail en agriculture sont créées par l’ordonnance n° 45-1490 du 7 juillet 1945. Elles sont composées par le directeur départemental de la main-d’œuvre, le directeur des services agricoles, le contrôleur des lois sociales en agriculture, les représentants des salariés et des exploitants agricoles en nombre égal mais des membres des organisations spécialisées interviennent aussi lors des réunions, pour fournir des expertises. Les décisions prises se transforment ensuite en arrêtés préfectoraux. Cependant, déjà au début des années 1950, l’activité des commissions s’avère de plus en plus limitée en raison, d’une part, de la loi n° 50-205 du 11 février 1950 sur les conventions collectives, d’autre part, des faibles ressources financières à disposition.

³¹ AD 84, 1631 W 56, *Commissions paritaires du travail en agriculture 1945-1952*, Annexe I du projet d’arrêté portant règlement du travail en agriculture (25 septembre 1945).

³² *Ibid.*, Réunion du 26 avril 1947, p. 3.

³³ AD 84, 1013 W 35, *Commission départementale de la main-d’œuvre...*, *cit.*, Réunion du 16 juin 1947.

³⁴ B. LAIBE, « Les écoles saisonnières d’arboriculture fruitière en Vaucluse », *Le Vaucluse agricole*, 1^{er} mars 1947, p. 5.

³⁵ AD 84, 1631 W 56, *Commissions paritaires...*, *cit.*, Réunion du 3 décembre 1946, p. 4-5.

française³⁶, semble offrir une solution mais le critère des savoir-faire accumulés grâce à l'expérience reste un mécanisme discriminant trop aléatoire. C'est plutôt le règlement général de 1948 qui introduit deux nouveautés importantes. Premièrement, il adopte une grille distincte et réservée aux productions spécialisées³⁷. Deuxièmement, il reconnaît l'autorité exercée comme mécanisme pour progresser dans le métier mais voit aussi la formation, validée par des instances officielles, comme le moyen pour fixer un repère utile tant à l'employeur qu'à l'employé. Désormais, dans les cultures maraîchères, la viticulture, l'arboriculture et les pépinières, l'*ouvrier spécialisé* doit posséder une formation professionnelle préalable, l'*ouvrier qualifié* peut faire valoir une formation technique approfondie et une assez longue expérience dans les diverses branches, tandis que l'*ouvrier hautement qualifié* a une connaissance complète du métier et peut prendre la responsabilité de la gestion.

Le travail féminin demeure aux marges des évolutions décrites ci-dessus même si la qualification peut parfois jouer en faveur des femmes là où elles maîtrisent une compétence-clé dans une production pour laquelle le Vaucluse est un marché central. Les pépiniéristes de la région de Carpentras, par exemple, sont réputés dans toute la France voire dans l'ensemble du bassin méditerranéen. Ils engagent chaque hiver des chicoteuses, spécialisées dans les opérations de nettoyage et de préparation de porte-greffes dont la qualité est indispensable pour réussir l'implantation des nouveaux vignobles. Ces ouvrières profitent déjà de conditions avantageuses mais, suite à des différends, leur salaire à la tâche fait l'objet de renégociations en 1949. La revalorisation accordée par la Commission paritaire est alors d'une telle ampleur que, sur la base d'un rythme de travail moyen, elle assure désormais une rémunération équivalente à la paie horaire d'un ouvrier hautement qualifié, et une dépêche ministérielle impose finalement la réduction de 12,5% des tarifs minima fixés au niveau départemental³⁸.

Si ce cas montre un effet possible de la saisonnalité sur la dynamique des salaires, il demeure pourtant assez exceptionnel. D'ailleurs, dans un marché du travail agricole qui ne cache pas son caractère genré, l'emploi féminin fait initialement l'objet d'une classification à part où seul deux options sont possibles : soit *journalière* soit *servante de ferme*, avec comme critère discriminant la co-résidence avec la famille de l'exploitant. Les femmes sont ensuite intégrées dans les nomenclatures professionnelles vers la fin des années 1940 bien que leur rémunération soit, en général, autour de 20% inférieure à celle des hommes. Le représentant des salariés

³⁶ A. DESROSIÈRES, « Éléments pour l'histoire... », *art. cit.*, p. 172-175.

³⁷ AD 84, 1631 W 56, *Commissions paritaires...*, *cit.*, Réunion du 14 avril 1948 avec l'annexe II qui devient ensuite l'arrêté préfectoral du 20 avril 1948 portant fixation du régime du travail des salariés des exploitations agricoles.

³⁸ AD 84, 1631 W 56, *Commissions paritaires...*, *cit.*, Réunions du 13 janvier, 31 mars et 19 novembre 1949.

rappelle, devant la Commission paritaire, le principe que « les femmes adultes accomplissant le même travail que les hommes auront droit à la même rémunération »³⁹ mais, dans des contextes de division sexuée des tâches, c'est en fait à travers des notions incontestables en apparence mais difficilement applicables ou aléatoires – comme celles de « travail égal » et de pénibilité de la tâche – que les mécanismes discriminatoires se maintiennent, malgré l'adoption de grilles hiérarchiques uniques⁴⁰.

L'étude des nomenclatures et des grilles salariales fournit donc des pistes intéressantes pour penser les mécanismes de sélection et de rationalisation dans des systèmes agricoles intensifs en travail. Cependant, il ne faut pas considérer les catégories mentionnées comme un reflet direct et fidèle de la réalité ni surestimer la capacité des salariés de faire reconnaître des compétences par ce biais, comme pourrait le suggérer le cas des ouvrières chicoteuses⁴¹. Au final, « les qualifications paraissent notamment la consécration d'une certaine place dans la hiérarchie de l'entreprise, et même parfois la sanction d'un jugement sur la valeur morale de l'ouvrier »⁴² alors que les tâches exercées varient en fonction de la taille de l'exploitation, de la période de l'année, de l'organisation de la production. De ce point de vue, le cas des spécialisations vauclusiennes rend avant tout visible le processus de segmentation du marché du travail – suivant des critères de compétences, de genre, de nationalité et de lieu de résidence – qui accompagne la disparition de la « main-d'œuvre banale » sans pour autant résoudre le problème de l'emploi saisonnier, en raison d'une dépendance des cycles du vivant propre à l'agriculture.

Des spécialisations en équilibre fragile

Le déficit de main-d'œuvre saisonnière est une préoccupation constante de l'agriculture de Vaucluse, déjà relevée par l'enquête sur les salaires de 1912⁴³. La surveillance étatique du phénomène produit régulièrement une grande quantité de données⁴⁴ mais, encore à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, l'administration du département semble avoir beaucoup de difficulté à anticiper et à mesurer avec précision les besoins réels au point que les estimations par type de culture peuvent être préférées aux chiffres « fantaisistes ou erronés » fournis en

³⁹ *Ibid.*, Réunion du 3 décembre 1946, p. 2.

⁴⁰ J.-L. ESCUDIER, « Ouvrières agricoles et conventions collectives : de la discrimination à la reconnaissance ? (1950-2018) », *Revue de la régulation*, n° 25, 2019.

⁴¹ P. PHARO, « Situations sociales... », *art. cit.*

⁴² F. BOURQUELOT, *Les salariés agricoles...*, *op. cit.*, p. 28.

⁴³ *Enquête sur les salaires agricoles*, Ministère de l'Agriculture, Paris, Imprimerie nationale, 1912, p. 451-455.

⁴⁴ R. HUBSCHER, *L'immigration dans les campagnes françaises (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, Odile Jacob, 2005, p. 26-30.

réponse aux questionnaires municipaux⁴⁵. La demande locale de travail présente, en effet, plusieurs points critiques qui rendent difficile tout effort de prévision. D'une part, les clivages de genre et de qualification témoignent du caractère non-interchangeable de cette main-d'œuvre dans la prise en charge des tâches nécessaires aux cultures spécialisées de la région. D'autre part, le travail – notamment celui de la récolte – est une composante majeure du prix de revient des fruits et légumes, que les agriculteurs évaluent au fur et à mesure des évolutions de la météo et des cours observables sur les marchés : que des bras soient disponibles ne suffit donc pas, si leur coût est jugé incompatible avec la rentabilité attendue.

L'enjeu principal pour les exploitants consiste donc en la possibilité de mobiliser le travail nécessaire de manière immédiate et souvent massive, mais sur une durée limitée et pour des opérations ciblées afin de réduire le risque de sous-emploi. L'embauche permanente ne constitue pas, de ce point de vue, une alternative viable. Il s'agit plutôt d'attirer, en temps et lieu, les compétences nécessaires pour assurer la gestion de denrées particulièrement périssables et soumises à des standards commerciaux de plus en plus exigeants. Si l'économie de la variabilité est au cœur des productions fruitières et maraîchères⁴⁶, ses équilibres reposent sur l'appel à une main-d'œuvre intermittente dont l'engagement est rythmé par l'articulation des primes, des salaires horaires et des rémunérations à la tâche.

Le Vaucluse a pourtant une spécificité supplémentaire qui en fait un terrain d'étude dont l'intérêt dépasse le cadre strictement local⁴⁷. La diversité des cultures et des combinaisons locales climat-sols font en sorte que les besoins de travail saisonnier s'étalent ici sur la quasi-totalité de l'année. Les enquêtes d'après-guerre indiquent, par exemple, que les grands travaux commencent en avril, avec la cueillette des fraises autour de Carpentras, se poursuivent tout au long de l'été avec les campagnes de récolte des autres fruits et légumes. Les vendages s'ouvrent ensuite en septembre, pour se terminer en novembre avec la récolte du raisin de table dans la région de Pertuis. Sans compter que les pépinières recrutent aussi pendant l'hiver pour la production des porte-greffes et que l'allongement de la saison est justement l'un des mécanismes pour augmenter la productivité par hectare de ces systèmes, déjà très intensifs, via la sélection des variétés tardives ou l'élaboration des solutions techniques, comme la culture sous châssis qui doit permettre d'avoir des fraises et des asperges dès le mois de février⁴⁸.

⁴⁵ AD 84, 1013 W 35, *Commission paritaire départementale de travail agricole*, Réunion du 7 octobre 1947.

⁴⁶ A. BERNARD DE RAYMOND, *En toute saison...*, *op. cit.*, p. 14.

⁴⁷ AD 84, 1120 W 509, Rapport général sur la main-d'œuvre agricole dans le département de Vaucluse (31 décembre 1948), réalisé par le Contrôleur des Lois sociales en agriculture sur accompagner le rapport national de la Direction des Affaires professionnelles et sociales du ministère de l'Agriculture.

⁴⁸ É. ZACHAREWICZ, *Le Vaucluse agricole...*, *op. cit.*, p. 133-153.

L'agriculture vauclusienne nécessite donc d'apports saisonniers de main-d'œuvre qui s'étalent sur un arc temporel assez long mais avec des durées inégales suivant les cultures. Les zones montagneuses des départements limitrophes constituent le réservoir sur lequel les exploitants locaux se sont longtemps appuyés pour affronter les besoins d'un calendrier toujours plus dense⁴⁹. Au fil des campagnes, des mouvements pendulaires se sont ainsi consolidés en provenance de la Drôme, de l'Ardèche, de la Lozère et du nord du Gard. Grâce à des saisonniers transformés en agents recruteurs, des équipes arrivaient chaque année avec des contrats pour être logés et nourris parfois chez les mêmes employeurs qui appréciaient particulièrement « cette main d'œuvre de montagne habituée à la vie rude, aux travaux pénibles, et dont le rendement est excellent »⁵⁰. Il s'agissait surtout de femmes et, si la mobilité durait six à sept mois d'affilée pour certaines, d'autres se déplaçaient pour une campagne spécifique et repartaient ensuite chez elles. Dans la phase qui suit la Seconde Guerre mondiale, ces migrations temporaires reprennent vigueur après l'interruption liée au conflit mais c'est finalement un dernier acte avant leur raréfaction progressive au cours de la décennie suivante, sous l'effet de l'exode rural et des crises qui touchent les lieux de départ.

Dès la fin des années 1940, les mobilités géographiques et professionnelles s'accélérent et éloignent la population française de l'agriculture. Dans les campagnes de Vaucluse, la main-d'œuvre étrangère prend alors la relève, avec des vagues qui se succèdent en fonction des évolutions observables dans les pays de recrutement. Il s'agit d'abord de l'immigration italienne qui est ancienne dans un département où, au cours de la première moitié du XX^e siècle, certains parmi les nouveaux arrivants se sont installés et transformés en pôles d'attraction ultérieure pour les réseaux migratoires⁵¹. La frontière proche facilite d'ailleurs les allers-retours des travailleurs temporaires et des ouvriers spécialisés – tels les bûcherons et les charbonniers – particulièrement recherchés en milieu rural, pour s'occuper de tâches pénibles et délaissées par les français. Portée par des archétypes qui résultent surtout de l'ordre chronologique des arrivées⁵², la main-d'œuvre agricole italienne est prisée, dans l'après-guerre, pour sa proximité linguistique et sa connaissance des pratiques locales mais « à condition qu'elle soit originaire des provinces italiennes du Nord »⁵³.

⁴⁹ A. CHATELAIN, *Les migrants temporaires en France de 1800 à 1914*, Villeneuve-d'Ascq, Presses de l'Université de Lille III, 1976, p. 169-171.

⁵⁰ AD 84, 1631 W 56, *Sous-Commission...*, cit., Séance du 9 janvier 1950.

⁵¹ G. CLAUDE, *Les étrangers en milieu rural. Un siècle d'immigration italienne et espagnole en Provence, 1850-1940*, Thèse de doctorat, Université de Provence, 1992.

⁵² R. HUBSCHER, *L'immigration...*, op. cit., p. 40-48.

⁵³ AD 84, 1631 W 56, *Sous-Commission...*, cit., Séance du 9 janvier 1950.

Des accords sont même signés avec l'Italie en 1947-1948, mais les flux transalpins en direction des campagnes françaises tendent désormais à décliner. Ils sont progressivement remplacés, au cours des années 1950, par la montée du « vivier espagnol » composé de réfugiés politiques mais surtout de personnes, voire de familles entières, arrivées sous couvert de passeport touristique. Déjà bien connus dans tout le Midi pour leur attitude « plus souple et moins exigeante »⁵⁴ en matière de salaire et de logement, ces ouvriers et ces ouvrières s'attirent, dans un premier temps, les critiques des employeurs de Vaucluse, qui se plaignent de leurs faibles compétences. Ils deviennent pourtant une ressource indispensable dans les campagnes de la France méridionale, au point que les pouvoirs publics s'engagent à accompagner leurs mouvements avec les accords franco-espagnols de 1956 et la mise en place d'une mission de l'Office national d'immigration (ONI) dans le pays ibérique⁵⁵.

Si des priorités économiques guident l'agenda étatique en matière de migrations après la Seconde Guerre mondiale, les administrations en charge de l'agriculture vauclusienne semblent initialement animées par des préoccupations avant tout démographiques et se soucient du caractère stable de l'installation des étrangers. Les autorités craignent, en particulier, que les campagnes se transforment en la case d'entrée quittée rapidement, dès que le changement de profession devient possible sur la carte de travail et, en 1956, elles signalent « une véritable désertion de la main-d'œuvre agricole »⁵⁶ arrivée en 1946-1948. Cependant, les exploitants ne partagent pas cette perspective. D'après eux, la stabilisation sur place de cette population finirait par augmenter le coût du travail et pèserait surtout sur les exploitations plus petites, alors qu'il s'agit plutôt de garantir des mobilités temporaires mais fluides et de sélectionner les travailleurs étrangers sur la base de la qualification. Ce dernier point est au cœur des critiques adressés à l'ONI de la part des agriculteurs du département qui ne cachent pas leur préférence pour les contrats nominatifs et pour la possibilité d'obtenir « la régularisation d'un travailleur qu'ils ont en général déjà mis à l'essai et qui leur donne satisfaction »⁵⁷.

La conformité des saisonniers étrangers aux besoins des spécialisations agricoles locales est, en effet, une préoccupation persistante dans le Vaucluse des années 1950. Les pouvoirs publics cherchent à intervenir directement avec le Centre régional d'immigration à Avignon ou via des

⁵⁴ A. DEMANGEON et G. MAUCO, *Documents pour servir à l'étude des étrangers dans l'agriculture française*, Paris, Hermann et C^{ie} Éditeurs, 1939, p. 20.

⁵⁵ A.-M. FIXOT, *L'immigration de travailleurs saisonniers dans le Vaucluse. Étude de Géographie rurale*, Mémoire de Maîtrise, Université de Caen, 1970.

⁵⁶ AD 84, 1631 W 56, *Situation de la main-d'œuvre agricole : courrier, rapport*, Réponse du Directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre à l'enquête sur « Exode des travailleurs agricoles », datée du 21 décembre 1956.

⁵⁷ AD 84, 1631 W 56, *Sous-Commission...*, *cit.*, Séance du 9 janvier 1950.

mécanismes spécialement conçus, tel le réseau des services départementaux qui organise les échanges de main-d'œuvre excédentaire entre territoires limitrophes, comme c'est le cas ici de l'aire rizicole de la Camargue ou de la région viticole méditerranéenne⁵⁸. Mais les agriculteurs jugent finalement l'administration incapable de répondre de manière appropriée à leurs besoins dans ce domaine, puisque l'accès à une main-d'œuvre nombreuse et docile constitue la variable fondamentale dont ils ont besoin pour réguler le niveau des salaires agricoles⁵⁹.

De ce point de vue, les acteurs professionnels entendent indéniablement garder la main sur la sélection du personnel saisonnier employé. S'ils font appel aux institutions publiques, c'est principalement pour demander d'écartier les obstacles à la mobilité des travailleurs que ce soit par le biais de tarifs préférentiels sur les transports ferroviaires, des facilitations à la reconnaissance des actifs étrangers en situation irrégulière ou des nouveaux dispositifs pour encourager, dès le milieu des années 1950, l'embauche temporaire des étudiants dans les tâches saisonnières moins qualifiées. D'ailleurs, les agriculteurs ne manquent pas de chercher des collaborations avec les administrations locales, comme en témoigne le projet de contrat saisonnier – lancé en 1961 par leurs représentants – pour permettre que des ouvriers « puissent faire éventuellement des récoltes échelonnées, chez deux employeurs, avec le même contrat »⁶⁰ sur des durées allant jusqu'à sept mois. Mais, parfois, c'est tout simplement la tolérance des autorités vis-à-vis de certains comportements illégaux qui est invoquée. Il suffit de citer le cas des exploitants de la commune de Montoux qui, devant la Sous-commission de la main-d'œuvre agricole, ne cachent pas leur regret pour le départ des indochinois du camp de Sorgues, « qui se plaçaient clandestinement chez eux pour les travaux saisonniers féminins, ce qui offrait aux agriculteurs des très grandes facilités en matière de logement et de nourriture »⁶¹.

Ce souci permanent pour les mécanismes de recrutement ne doit pas étonner. Le succès de la production fruitière et maraîchère vauclusienne repose, en effet, sur la capacité de combiner la vocation commerciale des cultures locales avec le recours à une main-d'œuvre précaire qui peut être mobilisée aussi rapidement que renvoyée une fois la tâche accomplie. Longtemps, les bénéfices obtenus ont garanti des marges de négociation salariale qui contribuent à expliquer le caractère plutôt réfractaire des ouvriers agricoles à la conflictualité ouverte et la tendance locale à individualiser les contentieux en matière de conditions de travail⁶². Si les mobilités

⁵⁸ AD 84, 1631 W 56, *Situation...*, *cit.*, Enquête sur la main-d'œuvre agricole, datée du 3 mars 1953 et signée par le Chef du Bureau de la main-d'œuvre agricole du Vaucluse.

⁵⁹ J.-P. BERLAN, « Agriculture et migrations », *art. cit.*, p. 17.

⁶⁰ AD 84, 1013 W 35, *Commission départementale de la main-d'œuvre...*, *cit.*, Réunion du 28 février 1961.

⁶¹ AD 84, 1631 W 56, *Sous-Commission...*, *cit.*, Séance du 9 janvier 1950.

⁶² C. MESLIAND, *Paysans du Vaucluse...*, *op. cit.*, p. 520-521.

géographiques et professionnelles d'après-guerre introduisent une nouvelle source de tension, les modes de rémunération continuent à fonctionner en tant qu'arme dont les exploitants peuvent s'emparer pour surveiller et prévenir les conflits. Ils servent aussi d'instrument pour orienter le rythme et la qualité du travail, comme l'illustrent les initiatives entreprises dans la cueillette des fruits et notamment des fraises.

Cette opération ne requiert pas de spécialisation particulière mais impose une discipline des corps et des gestes⁶³. Elle doit être effectuée de manière rapide, avec une attention particulière au triage et à la manipulation des fruits dont il faut préserver l'intégrité et les qualités esthétiques. Si le travail à la tâche permet de promouvoir la productivité dans le cas des cerises destinées à l'industrie des conserves où l'apparence extérieure n'a pas d'importance véritable, le salaire horaire et les primes offrent des garanties majeures sur les produits destinés au marché de la consommation, parmi lesquels les fraises figurent sans doute au premier plan. Dans ce dernier cas, l'idée est d'éviter la mise en concurrence directe de la main-d'œuvre pour donner plutôt un gage de reconnaissance via l'« attribution en fin de cueillette d'une prime à la qualité du travail accompli [qui] est laissée à l'appréciation de l'employeur »⁶⁴.

Des tels mécanismes servent, en fait, à introduire des critères de distinction et de sélection à l'intérieur d'une masse ouvrière précaire mais seulement en apparence indifférenciée et anonyme. D'une part, le salaire à la tâche cherche à maximiser le rendement de travailleurs mobilisés pour des opérations qui ne demandent aucune qualification ni soin particulier. D'autre part, les primes veulent décourager les départs anticipés par l'attrait d'un meilleur salaire, mais elles entendent aussi nourrir un discours sur le lien de confiance qui doit « permet[tre] à l'employeur de retrouver l'année suivante un personnel spécialisé »⁶⁵. Ce mélange d'incitations paternalistes, de relations interpersonnelles et de dispositifs de surveillance fait du contrôle sur la main-d'œuvre saisonnière une variable cruciale d'ajustement pour l'agriculture spécialisée de Vaucluse, devant les transformations qui interviennent au niveau du marché du travail, des choix techniques et des filières agroindustrielles⁶⁶.

⁶³ Voir l'ouvrage classique sur l'industrie des fraises en Californie M. WELLS, *Strawberry Fields : Politics, Class, and Work in California Agriculture*, Ithaca, Cornell University Press, 1996.

⁶⁴ Arrêté préfectoral du 27 mai 1948 portant fixation des salaires des ouvriers saisonniers employés à la cueillette des fraises - campagne 1948.

⁶⁵ AD 84, 1631 W 56, *Commissions paritaires...*, cit., Réunion du 7 juillet 1948.

⁶⁶ Ces aspects sont analysés pour l'industrie de la fraise en Californie, dans J. GUTHMAN, « Paradoxes of the Border : Labor Shortages and Farmworker Minor Agency in Reworking California's Strawberry Fields », *Economic Geography*, n° 1, 2017, p. 24-43.

Conclusion

Que ce soit dans la recherche des conditions de viabilité de l'exploitation ou des qualités requises des salariées, à la sortie de la Seconde Guerre mondiale la préoccupation démographique du dépeuplement laisse définitivement la place à l'agenda productiviste dans les campagnes françaises. L'historiographie récente dans ce domaine a souvent abordé ce tournant sous l'angle des processus de mécanisation et de motorisation. Les exploitants seraient ainsi incités à réaliser des investissements qui figent leur système de production sur plusieurs années mais qui trouvent une sorte de contrepartie en la mise en place, dès l'entre-deux-guerres, de mécanismes de régulation des stocks et de garantie sur les prix. Le cas du Vaucluse prouve cependant que cette grille de lecture ne résume pas l'ensemble des trajectoires possibles de la modernisation agricole⁶⁷.

En s'appuyant sur le modèle des trois cercles de Jean-Pierre Berlan, notre article a attiré le regard sur le système d'emploi comme prisme à travers lequel il est possible de suivre les transformations de l'agriculture en France, à l'aube des Trente Glorieuses. Ainsi, la famille s'affirme comme le curseur permettant d'accorder les besoins en travail aux ressources locales qui sont mobilisées au fur et à mesure des évolutions du contexte. Le thème de la qualification a fait ressortir une autre facette de l'exode géographique et professionnel des campagnes, avec les clivages de genre, d'âge et de statut contractuel qui croisent les évolutions en termes de division et de segmentation des tâches au sein des exploitations et, plus généralement, du secteur agroalimentaire. Enfin, le recours régulier au travail saisonnier a attiré l'attention sur l'importance stratégique des conditions de recrutement et de contrôle d'une main-d'œuvre qui doit répondre aux sollicitations du calendrier cultural et de la demande des marchés.

Nous avons ainsi pu montrer que, dans les productions fruitières et maraîchères, les efforts pour accélérer les assolements, allonger les saisons et réduire les coûts de revient reposent sur la capacité à mobiliser du travail plus que des capitaux. Le processus d'intensification ne passe pas ici par des équipements techniques capables de multiplier les rendements unitaires au prix d'une aptitude moindre des exploitations à absorber les aléas. Il s'appuie plutôt sur la recherche d'« un mécanisme social sûr »⁶⁸ permettant de fournir les bras et les compétences nécessaires « en fonction de besoins ponctuels selon une logique de flux tendu »⁶⁹, censée éviter le sous-emploi de la terre et du travail. L'unification des marchés agricoles européens vers la fin des

⁶⁷ L'article rejoint, de ce point de vue, les efforts récents en vue d'une histoire plurielle de la transformation contemporaine de l'agriculture et des campagnes, voir M. LYAUTEY, L. HUMBERT et C. BONNEUIL (dir.), *Histoire des modernisations agricoles au XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2021.

⁶⁸ J.-P. BERLAN, « Agriculture et migrations », *art. cit.*, p. 15.

⁶⁹ R. HUBSCHER, *L'immigration...*, *op. cit.*, p. 369.

années 1950 accentue par ailleurs ces dynamiques. Si les retards pris par l'agriculture vaclusienne en matière d'innovations technologiques et d'organisation des marchés deviennent alors évidents⁷⁰, la surexploitation de la main-d'œuvre – familiale et non – offre une réponse immédiate à la pression accrue de la concurrence étrangère, des acteurs industriels et des réseaux de distribution, encourageant le recours aux vagues successives de migrants en provenance d'abord de l'Europe méridionale, puis de la rive sud de la Méditerranée⁷¹.

⁷⁰ J. BETHMONT, *Le thème de l'eau dans la vallée du Rhône. Essai sur la genèse d'un espace hydraulique*, Saint-Étienne, Imprimerie Le Feuillet Blanc, 1972 et C. DURBIANO, *Le Comtat et ses marges...*, *op. cit.*

⁷¹ A. MORICE et B. MICHALON (dir.), *Travailleurs saisonniers...*, *op. cit.*